

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 9 juillet 2024 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, également présente Cynthia Emond directrice générale et Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe laquelle occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2024-07-81

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'**ajout 2.6 Bail de location pour l'île - ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles MERN**

Adoptée unanimement.

2024-07-82

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, des procès-verbaux des séances ordinaire du 11 juin 2024 et extraordinaire du 17 juin 2024.

Adoptée unanimement.

2024-07-83

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 30 juin 2024

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**300 969,03\$**), liste de comptes à payer (**101 730,95\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 30 juin 2024 ainsi qu'une liste supplémentaire de comptes à payer au 9 juillet 2024 au montant de (**97 024,50\$**).

Adoptée unanimement.

2024-07-84

Demande de permis du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, pour la capture des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune-SEG.

ATTENDU que la Municipalité est délégataire de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau pour et en ce qui a trait au libre écoulement des eaux;

ATTENDU que la Municipalité doit assurer que rien n'obstrue le libre écoulement des eaux;

ATTENDU QUE la faune compte le castor qui travaille sans cesse à construire des barrages dans les ruisseaux et à l'embouchure de d'autres cours d'eau;

ATTENDU QUE nous avons fait appel à un professionnel pour la capture de façon responsable de cet animal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit détenir un permis SEG pour ces captures;

ATTENDU QUE les employés de la voirie seront également appelés à démanteler les barrages, ces employés sont : Stéphane Vallières, Michel Matthews, Jacques Bédard, Mario Pagette, Claude Lamarche, Jonathan Rose, Jean Lafrenière, Marc Lafrenière, Bryan Pitre, Julien Benoît, leurs remplaçants et les sous-traitants mandatés;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la direction générale à effectuer toutes les démarches afin d'obtenir le permis SEG auprès du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs pour améliorer de façon responsable le travail dans les cours d'eau afin de rétablir le plus possible le libre écoulement des eaux sur notre territoire.

Adoptée unanimement.

2024-07-85

Entériner l'embauche de deux (2) jeunes pour l'été 2024- programme Emploi d'Été Canada

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de subvention pour l'embauche de deux (2) jeunes pour la période estivale 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a du travail pour pourvoir 2 postes d'emploi d'été ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu, une subvention qui rembourse une partie du salaire pour chaque jeune âgé entre 15 et 30 ans;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'entériner l'embauche, de deux (2) jeunes âgés entre 15-30 ans, à savoir : Maika Rochon et Zakary Bigras qui sont admissibles à participer à l'initiative Emploi d'Été Canada pour la saison estivale 2024;

La conseillère Sonia Rochon déclare s'être retirée lors de la prise de décision sur ce point étant donné le lien de parentalité.

Adoptée.

2024-07-86

Autorisation – Mandat à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour effectuer l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseurs) répondant aux besoins des services de sécurité incendie de la MRCVG

ATTENDU QUE le territoire vaste de la MRCVG, ce qui engendre un déplacement considérable pour les municipalités pour avoir accès au seul compresseur disponible du territoire, pour les services de sécurité incendie (SSI) du territoire;

ATTENDU QU'en raison de cette distance les SSI doivent se déplacer dans d'autres régions pour répondre à leurs besoins, la nécessité de donner accès à cet équipement à deux endroits sur le territoire devient donc essentielle;

ATTENDU QUE les municipalités ne peuvent acquérir seules un tel équipement et qu'une demande a été formulée à la MRC pour procéder à l'achat de deux compresseurs, dépense non prévue au budget 2024 de la MRC;

ATTENDU QUE la dépense, non prévue au budget de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera répartie conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE suite à son acquisition, la MRC effectuera l'installation d'un compresseur dans les installations du SSI de la municipalité de Grand-Remous et du SSI de la municipalité de Kazabazua. Des ententes intermunicipales seront signées avec ces municipalités ayant pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les coûts financiers qui s'y rattacheront ;

ATTENDU QUE la recommandation du conseil des maires lors de la présentation du projet dans le cadre du préambule du conseil des maires du 18 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu de donner le mandat à la MRCVG dans la poursuite des travaux nécessaires ayant pour objectif de planifier le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux stations

d'air respirable (compresseur), ainsi que de préparer les ententes intermunicipales avec la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Kazabazua, endroit où les compresseurs seront installés.

Citation à votre choix, selon l'orientation de votre conseil :

Il est également résolu que la municipalité Cayamant contribue à l'acquisition de **deux (2)** stations d'air respirable (compresseur) et assume la dépense conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

Adoptée unanimement.

2024-07-87

Appui à la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau – à leur résolution 2024-R-AG220 - Communication efficace – Info-Santé 811 options 1, 2 et 3

ATTENDU QUE la MRCVG a demandé notre appui;

ATTENDU QUE Cayamant considère la demande de la MRCVG très importante et nécessaire;

ATTENDU QUE l'implantation de la ligne Info-Santé 811 est un service afin d'offrir à la population un service 24/7 de consultation téléphonique en matière de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QUE ce service comporte 3 options différentes soit : l'option 1 – conseils en santé pour tous, l'option 2 – conseils psychosociaux et l'option 3 guichets d'accès à la première ligne spécifiquement dédiée aux patients orphelins de médecin ;

ATTENDU QUE ce service régional a pour but de réduire le flot d'usagers se rendant à l'urgence en cas de problèmes de santé mineurs de façon à traiter les cas plus urgents;

ATTENDU QU'afin de maximiser l'efficacité de la ligne Info-Santé et atteindre le but visé, un plan de communication terrain expressément dédié à la MRC Vallée-de-la-Gatineau doit être mis en place ;

ATTENDU QUE le CISSSO possède un service de communications, chapeauté par un directeur et une gestionnaire de communications habiletés à produire un tel plan de communication;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Marc Soulière, propose et il est unanimement résolu par la Municipalité de Cayamant d'appuyer Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur demande au président-directeur général (PDG) du CISSSO, Dr Marc Bilodeau, de produire et mettre en place un plan de communication spécialement dédié à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de promouvoir efficacement les options offertes par la ligne Info-Santé 811.

Il est également résolu de transmettre copie de la résolution au ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, au Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais, à la direction des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC).

Adoptée unanimement.

2024-07-88

APPUI AUX DEMANDES DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE RELATIVE AUX TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la demande d'appui des municipalités de Disraeli, de Blanc-Sablon par leur résolution respective 06-2024-186 et 2024-059 et la résolution de Upton 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (ci--après nommée « SQ »);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxe est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu

QUE soit formellement demandée au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

QUE soit transmise la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

Adoptée unanimement.

2024-07-89 **Bail de location pour l'île - ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles MERN**

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant a toujours détenu un certificat d'autorisation pour l'utilisation de l'île sur le Lac Cayamant;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) demande la signature d'un bail;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite continuer à bénéficier de l'utilisation publique de l'île afin que cette dernière demeure publique;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la Municipalité signe un bail de location pour le territoire de l'île situé sur le Lac Cayamant. Il est également résolu d'autoriser Cynthia Emond, directrice générale à signer le bail et tout autre document le cas échéant.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Le président d'assemblée avise les citoyens qu'un plan spécifique a été établi pour l'épandage d'abat-poussière et ce dernier mentionne l'horaire de l'épandage. Cette intervention est nécessaire à la suite de l'escalade des commentaires sur les réseaux sociaux concernant l'abat-poussière sur nos routes.

Début : 19h11. Fin : 19h24.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h24.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter.

Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire